



## Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2025

### CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

#### - CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, (Partie Législative – 1<sup>er</sup> partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> a été convoqué par nous, Maire du 15<sup>ème</sup>, par lettre en date du mardi 23 septembre 2025 pour sa cinquième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15<sup>ème</sup> :

**Le lundi 29 septembre 2025, à dix-huit heures.**

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, le 23 septembre 2025.

#### -PRÉSENTS / REPRÉSENTÉS-

##### **Sont présent(e)s (44) :**

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN et Anne-Claire TYSSANDIER.

##### **Sont excusé(e)s (7) :**

- Thibaut BRAGÉ, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ
- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Agnès EVREN, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Louis LATINNE, donne pouvoir à Franck LEFEVRE
- Anthony SAMAMA, donne pouvoir à Ségolène FOUCHE
- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Frédéric JACQUOT
- Hadrien VEYSSIERE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

**Absent(e)s (3) :**

- Nicolas JEANNETÉ,
- Anessa LAHOUASSA,
- Arthur WOLFF

**-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-**

Madame Anouch TORANIAN et Monsieur Valentin ROUFFIAC, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

**-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-**

1. Hommages à Jean-Pierre REUBRECHT et à Jean-Marc BOULENGER de HAUTELOCQUE, anciens élus du 15e arrondissement.

**2. 152025011** Désignation des secrétaires de séances

**M. Philippe GOUJON rapporteur.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 juin 2025.

**4. 2025 DU 162** Opération Beaugrenelle (15e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

**M. Jacques-Henri SEMELLE rapporteur.**

**5. 2025 DU 175** Cession à La Foncière de la Ville de Paris d'immeubles (15e et 19e) pour du logement en bail réel solidaire.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**6. 2025 DLH 174** Octroi d'une subvention complémentaire finançant au 146 rue de Vaugirard (15e) un programme de création d'une pension de famille de 30 logements PLAI par 3F Résidences - Subvention (823 000 euros)

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**7. 2025 DLH 213** Réalisation, 1, 5-9 et 2-4, 8-12, rue Aristide Maillol, 25-29, rue André Gide, 123-129 rue Falguière (15e) d'un programme de rénovation de 344 logements sociaux par la RIVP - Subvention (6 177 298 €)

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**8. 2025 DLH 214** Réalisation, 40 rue Lacordaire (15e) d'un programme de rénovation de 89 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 070 170 euros)

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**9. 2025 DLH 233** Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**10. 2025 DLH 251** Octroi, modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**11. 2025 DVD 29** Parc de stationnement Bercy Seine (12e) - Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.

**M. Jean-Yves PINET rapporteur.**

**12. 2025 DVD 57** Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

**Mme Isabelle LESENS rapporteure.**

**13. 2025 DVD 98** Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire

**M. Jean-Yves PINET rapporteur.**

**14. 2025 DVD 112** Plan Vélo 2021-2026. Signature de 1 convention financière avec la Région IDF et de 2 conventions financières avec la MGP concernant l'aménagement de divers projets cyclables (4 681 100€ HT)

**Mme Isabelle LESENS rapporteure.**

**15. 2025 DPE 37** Subventions de fonctionnement (28 000 €) et signature de deux conventions œuvrant pour la sensibilisation et le réemploi

**M. Jean-Yves PINET rapporteur.**

**16. 2025 DPE 39** Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

**M. Jean-Yves PINET rapporteur.**

**17. 2025 DEVE 66** Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

**M. Laurent RACAPÉ rapporteur.**

**18. 2025 DEVE 79** Attribution de la dénomination Allée Raymond Devos à l'allée du parc Georges Brassens donnant sur la place Jacques Marette (15e)

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**19. 2025 DEVE 80** Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.

**M. François CONNAULT rapporteur.**

**20. 2025 DEVE 88** Conventions pluriannuelles avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12e au 20e) et d'équipements sportifs (13e).

**M. Laurent RACAPÉ rapporteur.**

**21. 2025 DFA 49** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement Buvette du Parc André Citroën, à Paris 15e

**M. Pierre MENUET rapporteur.**

**22. 2025 DAE 47** Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

**Mme Alexia GERMONT rapporteure.**

**23. 2025 DAE 61** Conventions et subventions (403 500 €) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

**Mme Alexia GERMONT rapporteure.**

**24. 2025 DAE 160** Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens

**M. Pierre MENUET rapporteur.**

**25. 2025 DDCT 46** Mise en oeuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires enveloppe 3 (subventions de 87 096 euros à 22 associations pour le financement de 24 projets)

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**26. 152025012** Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2026

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**27. 2025 DDCT 137** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**28. 2025 DDCT 140** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**29. 2025 DDCT 141** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**30. 2025 DDCT 146** Transformations Olympiques - Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**31. 2025 DDCT 147** ARJ - Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens.

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**32. 2025 DDCT 162** Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4.

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

33. Communication sur la rentrée scolaire.

**M. François CONNAULT, Mme Chantal ROLGEN et Mme Inès de RAGUENEL,  
rapporteurs**

**34. 2025 DASCO 45** Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**35. 2025 DASCO 67** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**36. 2025 DASCO 68** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**37. 2025 DASCO 69** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**38. 2025 DASCO 74** Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**39. 2025 DASCO 75** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**40. 2025 DASCO 78** Désaffectation de l'usage scolaire de l'annexe du collège André Citroën située 97, rue Balard (15e).

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**41. 2025 DASCO 85** Caisse des écoles du 15ème arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle (400 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**M. François CONNAULT rapporteur.**

**42. 2025 DASCO 99** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**43. 2025 DFPE 6** Subventions (82 000 €) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 19e arrts et sur tout Paris.

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**44. 2025 DFPE 104** Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**45. 2025 DSOL 123** Subventions de Fonctionnement (842 798 €) et d'Investissement ( 60 000 €) pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**46. 2025 DSOL 129** Subventions de fonctionnement (2 964 168 euros) et d'investissement (1 002 719 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes

**M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.**

**47. V152025029** Vœu rattaché à la délibération DSOL 129 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Ozlem ORAKCI, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à l'occupation indue de gymnases et à la protection de l'accès des associations sportives et des scolaires aux équipements sportifs municipaux.

**48. 2025 DSOL 153** Subventions (47 500 euros) à 20 associations et convention annuelle avec 10 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 15ème arrondissement 2025.

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**49. 2025 DSP 39** Subventions (90 000 euros) à huit associations et un organisme dans le cadre de l'appel à projet « Sport-Santé »

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**50. 2025 DAC 138** Subvention (15.000 euros) à l'association AWARE / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e).

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**51. 2025 DAC 170** Subventions (152.000 euros) et conventions à 16 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**52. 2025 DAC 223** Subventions (6.000 euros) à deux associations organisant des prix littéraires (la Plume noire, l'association du prix Clara)

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**53. 2025 DAC 272** Attribution de la dénomination Alexis Grüss à l'allée du parc Georges Brassens reliant la rue Brancion au théâtre Silvia Monfort (15e)

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**54. 2025 DAC 344** Subvention exceptionnelle (10.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant à convention.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**55. 2025 DAC 372** Subventions (27 000 euros) à huit associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 15e arrondissement.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

## **VOEUX**

**56. V152025030** Vœu relatif à l'attribution du nom de François Jacob à une rue ou un lieu du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Présenté par Catherine Ibled, conseillère d'arrondissement et de Paris et les élus du groupe Indépendants et progressistes du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**57. V152025031** Vœu relatif à la plantation d'un arbre rendant hommage à Ilan Halimi au Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. Présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**58. V152025032** Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élue.e.s du groupe écologiste de Paris 15<sup>e</sup>, relatif au centre commercial Maine-Montparnasse

## **- Transcription des débats -**

La séance est ouverte.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, merci de regagner vos places pour que nous puissions commencer notre séance du Conseil d'arrondissement.

### **1. 152025011 – Désignation des secrétaires de séance**

**Monsieur le Maire :** Madame Anouch TORANIAN et Monsieur Valentin ROUFFIAC

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 juin 2025**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations ? Aucune. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.*

**3. Hommages à Jean-Pierre REUBRECHT et à Jean-Marc BOULENGER de HAUTELOCQUE, anciens élus du 15<sup>e</sup> arrondissement.**

**Monsieur le Maire :** Notre séance va débuter par deux hommages puisque deux de nos collègues sont malheureusement disparus. Je vais d'abord prononcer l'éloge funèbre de notre ancien collègue Jean-Marc BOULENGER de HAUTELOCQUE.

C'est évidemment avec une profonde émotion que nous rendons aujourd'hui hommage à Jean-Marc BOULENGER de HAUTELOCQUE dont le souvenir restera profondément lié à l'histoire de notre arrondissement et de Paris. Car Jean-Marc a dès le début de sa vie professionnelle choisi la voie de l'engagement public. En 1983, assistant parlementaire de Nicole de HAUTELOCQUE, résistante gaulliste de la première heure, parlementaire, première femme présidente du Conseil de Paris, figure tutélaire du 15<sup>ème</sup> dont il deviendra le fils adoptif après la tragique disparition de sa mère, il s'est formé à son école, celle de la rigueur, de l'honnêteté, de l'engagement sans faille. Très vite il met ses compétences au service de la Ville de Paris, d'abord au cabinet de Jacques CHIRAC alors maire puis en 1989 comme adjoint au maire du 15<sup>ème</sup>, fonction qu'il exercera jusqu'en 1995 avant de devenir conseiller de Paris. Fidèle à ses racines, il reviendra siéger dans notre arrondissement de 2008 à 2020, période pendant laquelle il fut un adjoint particulièrement efficace et attentif aux autres. Élu proche du terrain, passionné par la vie municipale, il possédait aussi une expérience rare de la machinerie parisienne puisqu'il dirigea également entre 2001 et 2008 le cabinet du maire du 8<sup>ème</sup> François LEBEL.

Dans sa carrière professionnelle également, il mit une passion et une énergie égales à celles qui l'habitaient en politique. Directeur du développement de Veolia Île-de-France pendant plus de 20 ans, il s'impliqua dans les grandes questions d'aménagement et de service public. Il avait très tôt porté un intérêt aux enjeux essentiels de l'assainissement comme vice-président du SIAAP à une époque où ces problématiques prenaient une importance croissante pour notre Métropole.

Mais son souci de l'autre ne s'exprimait pas seulement dans l'action publique puisqu'il fut aussi journaliste, militant associatif et écrivain. En mémoire de sa famille, il cofonda avec Jean MATTEOLI en 1990 Mémoire et Espoirs de la Résistance avec le souci de transmettre aux générations nouvelles le souffle de ceux qui ont refusé l'inacceptable, de ceux qui surent dire non. Ainsi j'organisai en mairie avec le concours de Christine LEVISSE-TOUZÉ, historienne et ancienne directrice du musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris, un colloque sur l'engagement de sa grand-mère dans la résistance dans le réseau du colonel RÉMY et sur sa participation à la Libération de Paris les armes à la main. Enfin, il poursuivit ce chemin de mémoire avec un livre bouleversant, sans doute pour lui un aboutissement, *Nicole de Hauteclocque : Dans le secret de mon cœur* qui est aussi un récit de la résistance et une déclaration d'amour filial qu'il publia, signe du destin, quelques jours avant son décès dû à une longue maladie ; vibrant exemple de ce que l'amour et la combativité peuvent opposer à l'adversité. Je m'en entretenais avec lui d'ailleurs quelques jours à peine avant son décès sans qu'il ne laisse rien paraître de son état de santé. Il fut aussi l'auteur remarqué de deux romans.

Dans un tout autre domaine, entre 2002 et 2015, il fut le vice-président de Cuba coopération promouvant le dialogue culturel, technique et économique entre nos deux pays. Tous ces engagements révélaient finalement une même ligne de vie, une fidélité à sa vocation et un profond attachement au bien commun.

Aujourd'hui, au-delà de toute la tristesse que ressentent ses collègues qui l'ont connu et de la peine personnelle que j'éprouve pour avoir, moi-même, perdu un ami, nous voulons retenir l'image d'un homme debout, serviteur avant tout de son pays et de Paris, un homme qui n'a jamais cessé de porter l'héritage et les valeurs de sa grand-mère, tout en faisant résonner très haut sa propre voix et sa sensibilité propre. À sa famille, à son épouse Pascale, présente parmi nous, à ses filles, Astrid et Axelle, Axelle étant également présente parmi nous, à ses proches, à ses amis, nous voulons dire notre immense gratitude et notre profonde solidarité. En témoignage du souvenir que nous garderons de lui, je vous invite maintenant à observer une minute de silence.

*Les élus du Conseil d'arrondissement observent une minute de silence.*

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie. Mes chers collègues, le 15<sup>ème</sup> s'incline également aujourd'hui devant la mémoire d'un acteur des plus attachés à notre arrondissement. Depuis 1970, Jean-Pierre REUBRECHT faisait de nos quartiers le cœur de sa vie familiale, professionnelle et militante. Dernier-né d'une fratrie de trois enfants en 1948, il grandit dans une famille ouvrière, communiste, profondément engagée dans la vie politique. Très tôt, il apprend ce que signifient les débats d'idées, l'écoute et le respect des divergences d'opinions. Les principes d'ouverture et de dialogue ne les quitteront jamais. Durant son enfance, il se lie d'amitiés fortes et durables. Dans ce Paris populaire et chaleureux, il garde le souvenir de vacances marquées par la culture et la convivialité auprès de la famille CANETTI, et notamment Jacques CANETTI ce grand découvreur de talents, dans une atmosphère où se croisaient BREL, BRASSENS, Catherine ALLEGRET et où les enfants écoutaient simultanément les histoires racontées par Pierre MAC ORLAN. Après une formation de fraiseur à l'école André-Citroën, il travaille très jeune dans l'automobile, d'abord comme vendeur puis en créant son propre garage dont la réputation lui vaut des clients de renom, telle Brigitte FOSSEY. Pendant 52 ans, il voit avec sa famille un attachement indéfectible à ce quartier qu'il aimait profondément.

Militant à l'UDF puis au Parti républicain, il rejoint Alain DESTREM, chef de file de cette sensibilité dans le 15<sup>ème</sup>, et participe avec passion à la vie politique locale ; les marchés, les affiches, la permanence rue de Javel pour lesquels il donne de son temps et de son énergie. Élu conseiller d'arrondissement en 1983 lors du premier Grand chelem de Jacques CHIRAC, il reste fidèle à ses convictions : celle d'une société juste et libérale, profondément attachée aux institutions républicaines, tournée vers l'Europe. Il aura l'occasion d'en débattre avec son frère Jacques, élu socialiste de Draveil ainsi qu'avec Anne HIDALGO puisqu'il présidait le bureau de vote dans lequel elle était assesseur.

Homme de débat et d'action, il affiche concrètement son soutien à la Pologne. Grâce aux dons d'habitants et de commerçants, plusieurs camions partent du 15<sup>ème</sup> vers Varsovie. Il monte ensuite une nouvelle opération humanitaire pour l'Afghanistan, mobilisant pour la première fois les cinq grandes O.N.G. françaises sous le parrainage de Jean d'ORMESSON.

Son engagement citoyen ne l'empêcha jamais de mener une vie professionnelle aussi riche que variée : ambulancier à l'hôpital Necker, responsable de crédits immobiliers, chef de projet pour une école informatique pour cadres de haut niveau, chef d'entreprise rue des Bergers dans l'événementiel puis dirigeant avec son épouse Fiona, que je salue

respectueusement, d'un cabinet de mobilité internationale rayonnant jusqu'en Inde et en Chine. Toujours animé par l'esprit de service, il crée bénévolement une école d'informatique pour initier les enfants et les habitants aux premiers ordinateurs, les premiers Mac.

Passionné de politique et de culture, il ne cessa de s'intéresser au monde, aux idées, aux autres. Ses attaches étaient nombreuses mais jamais il ne s'éloigna vraiment du 15<sup>ème</sup> qui demeura son port d'attache, son lieu de vie, celui de ses enfants, celui de ses souvenirs. Même après s'être installé en Touraine voilà trois ans, chaque passage à Paris le ramenait naturellement ici dans nos rues, dans nos cafés, dans nos souvenirs communs.

Aujourd'hui, au-delà de la tristesse, nous voulons retenir l'image d'un homme généreux, tellement attaché aux autres, qui a donné sans compter de son temps, de son énergie, de sa passion à sa famille, à ses amis, à son arrondissement, à son pays. À son épouse et à ses amis présents parmi nous, à ses enfants, à ses proches, nous adressons toute notre gratitude pour le chemin parcouru ensemble et notre profonde solidarité dans cette épreuve. En témoignage de notre respect et de notre souvenir, je vous invite maintenant à vous lever et à observer une minute de silence.

*Les élus du Conseil d'arrondissement observent une minute de silence.*

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie. Suspension de séance pendant cinq minutes pour que je puisse raccompagner les familles. Merci.

*La séance du Conseil d'arrondissement est suspendue.*

**Monsieur le Maire :** Merci de regagner vos sièges, mes chers collègues. Nous allons reprendre l'ordre du jour de notre Conseil après ces hommages douloureux.

- 4. 2025 DU 162 – Opération Beaugrenelle (15<sup>e</sup>) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE**
- 5. 2025 DU 175 – Cession à La Foncière de la Ville de Paris d'immeubles (15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>) pour du logement en bail réel solidaire**

**Monsieur le Maire :** C'est pour un immeuble 43-49, rue Castagnary.

- 6. 2025 DLH 174 – Octroi d'une subvention complémentaire finançant au 146 rue de Vaugirard (15<sup>e</sup>) un programme de création d'une pension de famille de 30 logements PLAISIR par 3F Résidences - Subvention (823 000 euros)**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Madame GIOVANNUCCI.

**Madame GIOVANNUCCI :** Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne l'octroi d'une subvention de la Ville en faveur d'une pension de famille située au 146 rue de Vaugirard dans le pavillon Blumenthal alors même que nous nous étions opposés à la préemption de cet immeuble en 2017 ainsi qu'aux divers projets de délibérations soumis au vote du Conseil d'arrondissement en 2017 et 2018. N'aurait-il pas été plus judicieux, à la place, comme l'avait préconisé Monsieur le Maire, de créer un hôtel hospitalier destiné à améliorer le confort des malades ou bien d'orienter ce programme vers des logements réservés aux infirmiers ou aux parents d'enfants hospitalisés, répondant ainsi à la spécificité des besoins liés à l'hôpital Necker ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y, Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Si les documents de la Mairie de Paris sont à jour, je n'y ai pas vu de votes contre mais plutôt à deux reprises des abstentions. Mais bon... À Paris, ville refuge, la lutte contre l'exclusion repose sur une stratégie ambitieuse, solidaire et collective : le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. Face à des situations de précarité diverses et parfois complexes à accompagner, la Ville de Paris et ses partenaires ont fait le choix d'agir ensemble avec cohérence pour garantir à chacun l'accès à ses droits, des réponses à ses besoins et sa place dans la société. Le développement de pensions de famille fait partie des actions du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. Cette délibération participe à cette démarche, ayant pour objet la participation complémentaire de la Ville de Paris au financement du programme de création d'une pension de famille comportant 30 logements PLAI située au 146 rue de Vaugirard, réalisé par 3F Résidences. Participation complémentaire nécessaire pour deux raisons : des aléas techniques comme un désamiantage et la découverte de désordres structurels importants du bâtiment ou la hausse des prix des matières premières. L'autre raison, c'est le refus en 2023 de la Région Île-de-France d'une subvention attendue par 3F Résidences. Aujourd'hui, la même Région Île-de-France fait le choix de supprimer dès 2025 l'aide régionale aux maisons départementales des personnes handicapées qui financent des appareillages et des adaptations de logements et des véhicules de personnes en situation de handicap et allocataires de la prestation de compensation du handicap. Se désengager du logement des personnes en situation de grande exclusion ou de l'accompagnement des MDPH déjà en grande difficulté ainsi que de leurs usagères et usagers en situation de handicap est un très mauvais choix politique de la part de la Région de France, présidée par Valérie PECRESSE, grande amie de Madame DATI...

**Monsieur le Maire :** Nous nous éloignons un peu du sujet.

**Madame BOSCHERON :** La Ville de Paris fait d'autres choix et je vous invite à voter pour cette délibération qui en témoigne. Je vous remercie.

Applaudissements.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions. La parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vient de le rappeler notre collègue Valérie GIOVANNUCCI, la transformation de ce bâtiment situé à deux pas du SAMU de Paris a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations auxquelles nous nous sommes opposés en 2017, en 2018 et en 2019. Ces débats ayant eu lieu sous l'ancienne mandature, je vais revenir sur quelques éléments de contexte.

Compte tenu de son implantation en lisière de l'hôpital Necker, vous aviez, Monsieur le Maire, dès 2016, saisi la Maire de Paris pour lui proposer plusieurs projets particulièrement appropriés, notamment la création d'un hôtel hospitalier permettant d'héberger les patients en amont et en aval de leur prise en charge, la réalisation d'un programme de logements pour les chercheurs d'Imagine ou pour l'accueil de jeunes infirmières, d'autant que le directeur de l'AP-HP cherche par tous moyens de nouveaux logements pour accueillir celles sortant de formation. Or dans les faits, l'exécutif parisien a préempté pour 5 millions ce site propriété de l'AP-HP en octobre 2017 pour le transformer sans concertation en logements sociaux et en maison relais gérée par le SAMU social. La décision prise par la Ville sur ce dossier illustre parfaitement le mépris de l'exécutif pour les

propositions formulées dans les arrondissements puisque nos suggestions sont restées lettre morte. Nous sommes là à des années-lumière des grandes tirades sur la coconstruction et la territorialisation dont se prévalent certains adjoints à la Maire de Paris. J'ajoute qu'ensuite et pendant des années, le site a été transformé en centre d'hébergement de la Croix-Rouge puis occupé par Aurore pour l'accueil de mineurs non accompagnés dont le quartier garde un souvenir très pénible, notamment les commerçants du secteur qui ont subi agressions et vols. J'en viens au coût de cette opération : 5 millions de préemption, des demandes de garanties d'emprunts, une première subvention de 558 872 € en 2018 et aujourd'hui une nouvelle demande de 823 000 €, soit un montant de 1 381 000 €. En résumé, nous avons là une opération sous perfusion de subventions, une opération qui traîne depuis 2017, une opération manquée alors qu'elle présentait une belle opportunité d'offrir un logement accessible à de jeunes infirmières.

En l'état et dans le prolongement de nos avis précédents, je vous propose d'émettre un avis défavorable sur ce projet, tout en souhaitant qu'au minimum lors de l'ouverture du site, le SAMU social privilégie l'accueil des publics isolés de l'arrondissement.

Puisque nous venons d'évoquer la politique du logement de la Région Île-de-France, je voulais rappeler à ma collègue que lors de la commission permanente du 25 septembre, la Région a attribué huit subventions pour financer la construction de 1 223 logements étudiants répartis sur plusieurs départements et que depuis 2016, ce sont 132 millions qui ont été investis pour la production de logements étudiants.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir rappelé les réalités. Je n'avais pas vu que Monsieur COURTOIS avait levé la main tout à l'heure sur cette délibération. Je lui donne donc la parole.

**Monsieur COURTOIS :** Monsieur le Maire, juste pour remettre les choses au clair concernant la subvention de la Région aux MDPH. Je voudrais d'abord souligner qu'elles effectuent un travail tout à fait remarquable et préciser quelques points. Le premier, c'est que la Région, pour aider à l'acquisition des fauteuils roulants, avait accepté de manière totalement dérogatoire et en dehors de ses compétences de donner 250 000 € à chaque MDPH pour compléter les moyens des Départements. L'aide régionale est devenue sans objet puisque depuis cette année l'assurance maladie a décidé de prendre en charge l'intégralité du coût des achats des fauteuils. Il est vrai que l'État, qui a supprimé pas mal de recettes, notamment pour les Régions, nous oblige au niveau du Conseil régional à recentrer notre action sur nos compétences et je rappelle que les MDPH sont sous la responsabilité des Départements. Pour autant – et je ne vais pas être très long là-dessus – la Région fait beaucoup de choses en faveur du handicap qu'il s'agisse des PAM, des investissements en accessibilité des gares mais aussi en matière de lycées, etc. Je voulais juste préciser cela pour que les choses soient bien claires.

Applaudissements.

**Monsieur le Maire :** C'est bien d'être précis et merci de ces belles informations. J'en profite pour dire – je parle sous le contrôle de Louisa FERHAT, qui est notre adjointe chargée des personnes en situation de handicap – que nous sommes une des Mairies à avoir ouvert en son sein une permanence hebdomadaire de la MDPH, ce qui facilite vraiment la vie des familles.

Juste un mot sur le DLH 174 pour dire que, pour moi, il s'agit de l'exemple à peu près total de ce qu'il ne faut pas faire ni sur le plan de la forme ni sur le plan du fond puisque sur le

plan de la forme, cela s'est fait non seulement sans concertation mais contre l'avis du Maire et du Conseil municipal – donc bravo à la concertation et à la gestion au plus près des habitants et des arrondissements – et, deuxièmement, la question n'est pas d'être pour ou contre les pensions de famille. Bien sûr que nous sommes pour. D'ailleurs, nous avons accepté une pension de famille dans le site du garage Renault qui, aujourd'hui, connaît des problèmes. C'est juste parce qu'il s'agit d'un bâtiment qui est dans le site du campus Necker, dans l'hôpital Necker. Quand le directeur des ressources humaines de l'hôpital Necker vient me voir pour me demander des dizaines et des dizaines de logements pour Necker parce que sinon elles s'en vont, il ne peut pas les garder, je trouve les infirmières de Necker parce que sinon elles s'en vont, il ne peut pas les garder, je trouve tout de même très inconvenant, totalement décalé qu'alors que nous avons un bâtiment totalement vide dans l'ensemble de Necker, nous n'en profitons pas pour l'affecter au logement de plusieurs dizaines d'infirmières, quitte à faire cette pension de famille ailleurs ou bien, comme nous l'avions proposé aussi, d'en faire un hôtel hospitalier, un hôtel pour les parents d'enfants malades qui, souvent, ont des difficultés pour se loger à côté de leur enfant. D'ailleurs, je m'en suis ouvert auprès du directeur général de l'AP-HP qui est bien de mon avis mais, malheureusement, la propriété est à la Ville.

En tout cas, nous allons passer au vote sur cette délibération avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

7. 2025 DLH 213 – Réalisation, 1, 5-9 et 2-4, 8-12, rue Aristide Maillol, 25-29, rue André Gide, 123 129 rue Falguière (15<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 344 logements sociaux par la RIVP – Subvention (6 177 298 €)
8. 2025 DLH 214 – Réalisation, 40 rue Lacordaire (15<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 89 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 070 170 euros)
9. 2025 DLH 233 – Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F
10. 2025 DLH 251 – Octroi, modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

**Monsieur le Maire :** Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. J'interviendrai sur trois DLH : 213, 214 et 251.

**Monsieur le Maire :** Dans la même intervention ?

**Madame BOSCHERON :** Oui.

**Monsieur le Maire :** D'accord.

**Madame BOSCHERON :** S'agissant toutes trois de réhabilitations dans le cadre du Plan climat.

**Monsieur le Maire :** D'accord. Donc, nous les joignons, finalement.

**Madame BOSCHERON :** L'épisode de chaleur intense, caniculaire que nous avons vécu n'est plus une exception et deviendra progressivement la norme dans notre ville. Paris est particulièrement vulnérable aux vagues de chaleur car notre ville se réchauffe plus vite en moyenne. Mille quatre cent quarante-quatre morts supplémentaires en France : le premier bilan des canicules de l'été 2025 est établi et il est terrible. Tous ceux qui osent encore nier la réalité du réchauffement climatique devraient méditer ces chiffres. C'est pour cela que la Ville réalise la végétalisation de l'espace public depuis plusieurs années, qu'elle multiplie les espaces verts, qu'elle débitume des cours d'école, qu'elle rénove les bâtiments publics et c'est pour cela qu'elle impulse la rénovation du parc public et du parc privé : 5 000 logements sociaux rénovés par an, déjà 70 000 d'effectués. Pour le parc privé, l'aide Éco-rénovons Paris+ permet une montée en puissance de la rénovation : 5 000 cette année, 15 000 dans les deux ans.

Dans les mêmes temps, alors qu'il y a urgence à rénover des logements, le gouvernement fait le chemin inverse : il diminue le budget du dispositif MaPrimeRénov' alors qu'il faudrait 2 milliards supplémentaires cette année et 3 à 4 milliards de plus l'année prochaine et il fait la même chose pour la rénovation des écoles, alors qu'il faudrait 5 milliards d'euros pour le fonds vert permettant de rénover les bâtiments publics. C'est totalement irresponsable. Vous le savez, nous portons régulièrement cette ambition : décliner une politique tant sociale qu'écologique. C'est le cas dans le Plan climat. C'est aussi le cas avec le PLU. Le curseur est mis très haut pour adapter Paris au défi climatique et agir en faveur des classes populaires.

Les projets de délibération DLH 213, qui concerne 344 logements, DLH 214, qui en concerne 89, et DLH 251, qui en concerne 86, s'inscrivent pleinement dans cette démarche. Plus précisément, avec la DLH 213 qui concerne des habitants rues Aristide-Maillol, André-Gide et Falguière, l'objectif d'un gain énergétique de 40 à 52 %, passant ainsi à une étiquette C ou D et permettant un gain entre 50 et 62 % d'émission de CO2, est non seulement écologique mais également social avec une réduction des charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 421,98 € en moyenne par an et par logement. Pour la DLH 214, qui concerne les habitants du 40 rue Lacordaire, l'objectif est un gain énergétique de 43 % permettant un gain de 44 % d'émission de CO2 et induisant une réduction des charges d'un montant environ 397,50 € en moyenne par an et par logement. Pour la DLH 251 qui concerne les habitants du 59 rue des Morillons, l'objectif est un gain énergétique entre 25 et 27 %, permettant un gain de CO2 entre 49 et 52 %. Beaucoup de travaux importants sont prévus, tant dans le cadre de la démarche de développement durable que pour l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants. Je noterai au passage l'amélioration de l'accessibilité PMR, donc pour les personnes à mobilité réduite telles que les personnes handicapées pour le 40 rue Lacordaire.

Ces trois délibérations concernent donc 519 logements. Si nous continuons au rythme de 5 000 logements rénovés par an, tout le parc à rénover le sera avant 2050 et ces objectifs seront tenus. D'autant plus que la Ville et les bailleurs y ont consacré beaucoup d'argent et ont suffisamment anticipé cet effort. Les bailleurs sociaux, bien peu aidés par l'État, ont consacré plus de 3 milliards pour rénover et valoriser leur patrimoine depuis 2009. La majorité, elle, a consacré 756 millions d'euros pour les soutenir et cela est normal.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet engagement pour l'écologie, le mieux vivre et la justice sociale et je vous invite, chers collègues, à voter ces trois délibérations concernant la participation de la Ville au financement de ces programmes de rénovation qui ne pourront qu'améliorer la vie des habitantes et des habitants de ces quartiers, en

particulier la partie du quartier Falguière, quartier populaire qui se trouve à la limite du quartier prioritaire. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Madame de CLERMONT-TONNERRE.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, d'abord merci Madame d'avoir présenté les délibérations. Je vais dire un mot très rapidement sur chacune d'entre elles.

Sur la DLH 213, qui est une importante opération de rénovation de 344 logements qui se trouvent rue Aristide-Maillol, rue André-Gide et rue Falguière tous classés en PLAI, je me réjouis que ces travaux se déroulent. Néanmoins, devant se faire en site occupé, nous veillerons tout particulièrement à l'organisation des réunions de concertation et accompagnerons les locataires dans cette opération très complexe mais nécessaire pour obtenir à l'horizon 2029 une réduction de l'impact carbone de ce groupe d'immeubles.

Concernant la délibération DLH 214 qui porte sur la rue Lacordaire, il s'agit effectivement aussi d'un programme de rénovation de 89 logements sociaux par la RIVP. En revanche, j'ai une question, une inquiétude, que d'ailleurs je pense que je porterai au Conseil de Paris : j'ai noté que dans la délibération, il était évoqué un certain nombre de travaux qualifiés d'éventuels, notamment l'étanchéité des balcons, la mise en conformité des garde-corps, l'ajout d'éclairages dans les parties communes et l'amélioration de l'accessibilité PMR. Pour moi, tous ces travaux ne doivent pas relever d'un éventuel programme mais bien des obligations du bailleur. Je souhaite donc que ce bouquet de travaux soit réalisé et non relégué à une éventualité.

Quant à la DLH 251 qui porte sur la rue des Morillons, nous avons eu une présentation du programme aux locataires le 6 mai 2025 et en tant que Mairie d'arrondissement, nous suivront très attentivement les travaux, étant à l'écoute des habitants puisqu'il s'agit d'opérations lourdes en site occupé.

Si vous me le permettez, je vais dire un mot sur la délibération que vous n'avez pas citée : il s'agit de la DLH 233 qui est une très, très belle délibération, rarissime dans ce Conseil, puisqu'elle porte sur une véritable opération de mixité avec trois PLAI, un PLS, quatre PLUS et 11 logements intermédiaires en PLI. D'ailleurs, l'objet de cette délibération est d'accorder une subvention pour la réalisation de ces 11 logements en PLI. Il s'agit donc d'une délibération exemplaire au 10 rue Montauban et je m'en réjouis.

Je vous propose de voter ces quatre délibérations. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir complété la présentation lacunaire de Madame BOSCHERON. Je vais donc soumettre à votre vote ces projets de délibération.

*Demande de parole de Madame BOSCHERON.*

**Monsieur le Maire :** Non, Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** C'est juste pour dire que j'avais annoncé dès le départ que j'intervenais sur trois délibérations. J'avais prévu de le faire aussi sur l'autre mais comme nous sommes tout à fait d'accord et que je partage les propos tenus par Madame Claire de

CLERMONT-TONNERRE, je n'interviendrai pas. C'était pour préciser que je n'avais pas oublié cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame. Je soumets donc à votre vote ces délibérations. La DLH 213 avec un avis favorable de l'exécutif : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** DLH 214 : même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** DLH 233 : même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** DLH 251 : même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**11. 2025 DVD 29 – Parc de stationnement Bercy Seine (12<sup>e</sup>) – Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar**

**12. 2025 DVD 57 – Subventions – Conventions avec les associations Boîtes à Vélo, Wimoov et la FNAUT**

**13. 2025 DVD 98 – Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire**

**Monsieur le Maire :** Madame DOUCERÉ, vous avez la parole.

**Madame DOUCERÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération vise à accorder la gratuité du stationnement de surface aux structures de réemploi solidaire et de l'insertion par l'activité économique et à l'accès au tarif Pro Mobile pour les entreprises de l'ESS œuvrant dans l'économie circulaire. M'ayant confié la délégation de l'ESS, Monsieur le Maire, secteur en plein développement, particulièrement dans le 15<sup>ème</sup>, je me réjouis de cette prise en considération par la Ville. Cependant, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, les critères appliqués par la Mairie de Paris pour accorder tel ou tel tarif de stationnement sont vraiment discutables et plombent l'activité à Paris. La Ville s'appliquerait, d'après cette délibération, je cite, « à mettre en place un écosystème favorable à l'activité en facilitant le quotidien des entreprises et associations œuvrant au service de sa population ». Quel décalage entre ces propos et ce que les Parisiens nous rapportent ! Il y a un an, avec notre collègue Jean-Yves PINET, nous avions même dû intervenir au sujet de la protection civile car elle ne bénéficiait pas de la gratuité, les PV pleuvaient alors même que cette association œuvre au secours des victimes. Une situation inacceptable qui a d'ailleurs pris un certain nombre de mois avant de se régler définitivement.

Dans le registre économique, cette fois, les critères d'attribution des cartes de stationnement basés sur les codes APE ne sont pas du tout pragmatiques et mettent en grande difficulté de nombreux entrepreneurs et artisans parisiens. Ils ne cessent de nous alerter à ce sujet, Monsieur le Maire. Pour certains professionnels, le prix exorbitant du temps de stationnement implique une répercussion financière sur les devis des clients, des

refus purs et simples d'établir des devis pour des clients habitant à Paris qui n'est plus suffisamment accessible, une charge qui impacte les investissements et le développement des entreprises et enfin un stress permanent pour les salariés comme pour les chefs d'entreprise.

Au-delà des effets d'annonce concernant tel ou tel secteur d'activité, il est urgent – et telle est la demande – que la Ville de Paris lance une véritable réflexion sur la mise en place d'une réforme des listes des professions éligibles au stationnement professionnel. En attendant, c'est toute l'économie locale qui en subit une fois de plus les lourdes conséquences. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Il n'y a pas d'autre orateur ? La parole est à Monsieur PINET pour répondre.

**Monsieur PINET :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, sur ces histoires de stationnement de surface, nous sommes bien évidemment intervenus à plusieurs reprises et je souhaiterais reprendre un certain nombre de problèmes qui n'ont toujours pas été réglés par la Mairie centrale. Nous pourrions citer ici toute la problématique des FPS des PMR qui continue. Malheureusement nos concitoyens, les administrés de Paris font face à un système qui est devenu kafkaïen qui s'appelle le RAPO (le recours administratif opposable) où l'entreprise qui est chargée d'établir les FPS est juge et partie et où les justiciables ne peuvent se tourner que vers le tribunal administratif de Limoges. Ça, c'est pour le problème des PMR.

Notre collègue Marie-Caroline DOUCERÉ a rappelé cette affaire des artisans. La problématique de ces derniers et des codes APE, c'est que rien ne bouge malgré les alertes de l'ensemble des chambres professionnelles. Un artisan a le droit à une ou deux cartes. Il suffit qu'il ait un petit peu plus de véhicules parce qu'il intervient beaucoup et il se retrouve avec des véhicules qui ne peuvent pas avoir un tarif raisonné du stationnement et au vu de l'augmentation du tarif de surface, cela se reporte dans les devis et c'est donc une punition pour nos administrés. Nous ne sommes donc plus du tout dans la ville du quart d'heure parce que quand vous devez changer un WC ou une baignoire et que vous avez quasiment un tiers du devis qui est du frais de stationnement, cela est tout de même très onéreux pour les Parisiens.

Je pourrais aussi parler, sur ces affaires, de stationnement parce qu'il est vrai que pour la protection civile nous étions dans l'absurde : des gens qui viennent chez vous pour vous porter secours et se font verbaliser. Mais au tout début, rappelons-nous, même les véhicules de la BSPP lorsqu'il y a eu des changements d'immatriculation recevaient des FPS. Et même lorsque nous faisons des opérations ; la Mairie du 15<sup>ème</sup> en a été un peu victime par ricochet. Nous avons fait une très belle opération de lecture avec l'école Corbon avec un bus qui venait apporter des livres pour les élèves. Nous avions fait tout ce qu'il fallait avec la DVD, les arrêtés avaient été pris, ce bus avait le droit de stationner. Pourtant, nous n'avons pas arrêté d'être relancés par l'entreprise qui est venue pour les enfants du 15<sup>ème</sup> parce que les FPS pleuvaient et malgré nos alertes aux services, rien ne bougeait, ils se retrouvaient avec des majorations. Cela n'est effectivement plus possible. Il s'agit de quelque chose qu'il faudra revoir absolument et c'est quelque chose à mettre tout de même au crédit de l'équipe en place puisque c'est tout de même elle qui a mis en place ce système. Ce n'est pas le système qui est en cause mais c'est le fait que l'on ferme les yeux et que l'on ne révise pas rapidement.

Bien évidemment, nous allons voter cette délibération parce que cela va apporter une bouffée d'air à ces associations mais il serait peut-être temps tout de même que l'équipe de la majorité municipale de Paris ouvre les yeux sur les difficultés des associations, des services de protection civile et autres services de secours et des artisans de Paris en ce qui concerne le prix du stationnement et la manière dont cela se fait. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de cette intervention qui nous éclaire sur ce sujet. Avec un avis favorable de l'exécutif, je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**14. 2025 DVD 112 – Plan Vélo 2021-2026. Signature de 1 convention financière avec la Région IDF et de 2 conventions financières avec la MGP concernant l'aménagement de divers projets cyclables (4 681 100€ HT)**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit, pour nous, du pont de Grenelle-Cadets-de-Saumur. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, que de changements dans nos rues de manière agréable, que de débats avons-nous eus dans ce conseil au sujet du vélo. Alors que nous arrivons à la fin de cette mandature, nous voyons que c'est devenu vraiment agréable et que c'est un véritable plaisir de circuler même s'il y a encore beaucoup à faire. Nous voyons que la piste de la rue de Vaugirard qui a été tant décriée par votre majorité, Monsieur le Maire, est plébiscitée tous les jours. Il y a encore des choses à faire pour le vélo dans le 15<sup>ème</sup> et il est donc utile avec cette délibération de poursuivre ce chemin.

Nous examinons, en effet, aujourd'hui une délibération essentielle pour le développement des mobilités douces à Paris : la signature de conventions de financement avec la Région Île-de-France, avec la Métropole du Grand Paris afin d'accélérer la réalisation des infrastructures prévues dans le Plan vélo 2021-2026. Ce plan, pour rappel, a été adopté en novembre 2021 et il vise 180 km de pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble du territoire parisien. Pour notre arrondissement et par cette délibération, je veux souligner l'importance particulière de l'aménagement prévu sur le pont de Grenelle. Celui-ci est un axe structurant, comme chacun le sait, entre le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> et nous savons combien ce pont très fréquenté est aujourd'hui peu adapté à une circulation cycliste sécurisée. Les aménagements envisagés permettront donc enfin de rendre cette traversée plus sûre et plus attractive pour celles et ceux qui choisissent le vélo comme mode de déplacement quotidien. Il faut souligner que le financement est croisé, que nous obtenons 3,2 millions d'euros de la Région au titre du Plan vélo régional, près de 1,5 million d'euros de la Métropole pour les projets inscrits dans son propre Plan vélo. Ces cofinancements viennent évidemment se rajouter aux contributions de la Ville et aux demandes de subventions faites auprès de l'État notamment via le fonds vert. Dans le 15<sup>ème</sup>, nous le savons, les attentes sont fortes, très fortes. Le pont de Grenelle mais aussi la continuité vers la Seine, les grands axes qui desservent nos quartiers, petit à petit, deviennent des itinéraires plus sûrs, plus agréables et plus accessibles à toutes et tous. Il faut évidemment continuer et c'est pourquoi notre groupe votera bien évidemment en faveur de cette délibération et c'est pourquoi nous continuerons à soutenir avec détermination le déploiement du Plan vélo qui

est à la fois un outil de lutte contre la pollution, un levier de désaturation des transports et un atout pour la qualité de vie de nos quartiers. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Monsieur PINET a la parole.

**Monsieur PINET :** Merci, Monsieur le Maire. Je suis désolé, mais là, je vais un petit peu casser l'ambiance parce que vous nous avez dressé un tableau magnifique, mais moi je vais vous faire état de la réalité du terrain, Monsieur SITBON. Il est dommage que vous n'ayez pas pris vos renseignements auprès de l'Hôtel de Ville parce qu'il y a un certain nombre de choses que vous avez dites qui sont des contrevérités. Alors, oui, nous ne pouvons que nous réjouir d'un cofinancement avec la Métropole du Grand Paris et la Région en ce qui concerne le pont des Cadets-de-Saumur. Je rappelle ici qu'à la Mairie du 15<sup>ème</sup>, lorsque les plans de la rue Linois sont arrivés, nous avions dit qu'il fallait très vite faire le pont de Grenelle. L'avantage du pont, c'est qu'il n'y a pas d'habitant, il n'y a pas de problématique de livraison et il s'agit de quelque chose qui aurait dû être fait dès le début de la mandature et pas en fin de mandature. Et si mes informations sont exactes – ce sont celles qui m'ont été transmises par la centrale DVD via la section territoriale de voirie –, le pont des Cadets-de-Saumur ne se fera pas avant la fin de cette mandature. C'est bloqué et pourtant nous avons travaillé avec la mission vélo il y a un peu plus d'un an. Les plans étaient faits, actés et pourtant la piste cyclable sur ce pont que vous appelez de vos vœux ne sera pas réalisée. Oui, je suis d'accord avec vous, il s'agit effectivement d'une belle continuité. Pourquoi cela n'a pas été réalisé ? Je pense, concernant les financements, que nous aurions pu avoir les subventions après ; nous aurions pu effectuer les travaux.

Et puis, pour votre information, il y a un certain nombre de rues qui manquent au Plan vélo et qui ne seront pas faites parce que nous avons des plans parfois qui nous surprennent et quand nous les travaillons, cela prend du temps. Et parfois, nous avons des choses que nous ne demandons pas et qui arrivent, par exemple la place Falguière où nous avons vu arriver des plans de la mission vélo qui étaient pour la première fois un rond-point à entrée pour les véhicules vers la gauche, c'est-à-dire que l'on changeait complètement le sens de circulation des voitures au prétexte d'un Plan vélo. Nous avons tout revu. Nous avons vu avec la RATP aussi les problématiques de giration. Effectivement, sur la place Falguière, il y a de belles choses en préparation mais, là aussi, cela prend du temps. En revanche, la place Balard qui devait être réaménagée ne sera pas complètement refaite, parce que j'ai compris que nous n'avions plus de sous – c'est ce que m'a dit la mission vélo – mais on va y mettre des balisettes pour la sécurité vélo. Là aussi, il y a plusieurs mois de cela, nous avons eu des réunions et toujours aucune balisette de posée. Enfin, j'espère qu'un gros projet, qui a mis aussi un certain temps avant d'être mis sur le papier et de voir les permis d'aménager arriver, qui s'appelle la rue Ernest-Renan, verra bien le jour et ne sera pas mis au ban par la majorité municipale.

Donc, oui, au Plan vélo. Contrairement à ce que vous dites, nous ne sommes pas anti-vélo, nous travaillons les plans dans l'harmonie de tout le monde. Sur la rue de Vaugirard, on a le droit aussi d'entendre ce que nous avions à dire, à savoir qu'il s'agit d'une piste dangereuse pour les piétons et pour l'ensemble des usagers. Nous l'avons encore vu cette semaine sur, heureusement, un accident léger avec un conflit sur le tourner à gauche. Il y a des choses que vous auriez dû prévoir, vous, majorité municipale, sur les plans (des feux un peu partout), mais je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes sans arrêt contre et que vous vous réjouissiez surtout de choses qui ne vont pas arriver. Mais, bien évidemment, je voterai comme la majorité cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur PINET. Il est important de savoir ce qui se passe réellement et pas simplement dans le discours de propagande. Madame FERHAT.

**Madame FERHAT :** Autant je peux être pour les pistes cyclables mais ne me dites pas que la rue de Vaugirard, dont tout le monde se plaignait, c'est parfait parce qu'à maintes reprises j'ai failli me faire renverser par des bicyclettes. Il faudrait peut-être penser déjà aux personnes âgées, penser aussi aux personnes qui ont des handicaps. Secundo, j'apprécierais que la Ville fasse stopper les vélos aux feux rouges parce que ça, ce n'est plus possible. En plus, nous avons le même problème au niveau du boulevard Lefebvre. Il y a le tram, les voitures dans les deux sens et nous avons des pistes cyclables dans les deux sens plus celle qui vient de la porte Brancion. Aucun vélo ne s'arrête. Ne me dites donc pas que tout fonctionne. Moi, j'attends que ces feux rouges soient définitivement respectés pour les piétons.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Madame LESENS, rapporteure.

**Madame LESENS :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne vois évidemment vraiment pas du tout d'inconvénient à ce que la Ville de Paris cherche des financements là où il y en a encore, ne serait-ce que pour deux malheureuses pistes cyclables sur un pont que nous devrions, comme mes collègues l'ont dit, avoir fait depuis longtemps de toute façon. Je signale tout de même qu'il y a à proximité un chantier encore à réaliser et qui sera autrement plus cher et donc justifiant davantage encore de cofinancements. Il s'agit – c'est une vieille rengaine mais je la ressors – du franchissement du parc André-Citroën. C'est en panne depuis 30 ans; depuis la création du parc.

Je voudrais également savourer une phrase de cette délibération que nous allons approuver naturellement. Il s'agit de : « *Les projets détaillés consistent à créer (...) des pistes unidirectionnelles pour garantir le confort et la sécurité des cyclistes.* ». Voilà enfin que la Ville écrit en toutes lettres que les pistes à double sens sont inconfortables et dangereuses, sauf exception naturellement, en particulier lorsqu'il y a étroitesse de l'espace et abondance des carrefours. Enfin c'est dit.

Concernant les financements demandés à la Métropole, nous ne sommes pas du tout concernés par ceux qui sont évoqués, à savoir le boulevard Henri-IV et la place de la porte de Champerret. Je ne sais pas ce que cela vient faire là-dedans. Toutefois, nous aurions bien aimé être concernés par l'abri à vélo de la rue de Sèvres qui devait être créé cet été pour environ 130 vélos. Sa construction a été annulée très peu de temps avant le début du chantier et n'a donc rien coûté, sauf du temps et du travail.

Cela étant dit, je vous invite évidemment à donner un avis favorable à cette demande d'aide financière puisque de toute façon il n'y a plus d'argent dans la caisse.

**Monsieur le Maire :** Voyez, Monsieur SITBON, que la situation n'est pas aussi idyllique, surtout quand nous lisons que l'observatoire du Plan vélo dans son rapport évoque simplement 37 % du Plan vélo de la mandature réalisé. 37 % du Plan vélo réalisé par manque de financement, bien sûr. La concertation, je n'en parle même pas, elle est totalement défaillante alors que lorsque l'on concerte cela se passe bien comme sur la rue Lecourbe et qu'il y a effectivement un problème sur la piste Vaugirard qui est celui de l'accidentologie qui y est énorme et Madame LESENS a eu raison de le rappeler. D'ailleurs, la Ville le reconnaît puisque maintenant elle ne préconise que des pistes unidirectionnelles. C'est tout de même longtemps après. Et puis, vous n'arriverez pas à nous faire passer pour des

anti-vélo. Je vous rappelle que je suis l'initiateur, il y a bien longtemps d'ailleurs, dans une vie antérieure, si je puis dire, de l'indemnité kilométrique vélo ainsi que de l'obligation dans toute construction de logements et de bureaux d'organiser des locaux dédiés pour des vélos, etc. Je pense donc que, là, vous ne pourrez pas me prendre en défaut.

En tout cas, nous nous réjouissons de cette délibération, même si la piste ne sera pas faite avant la fin de la mandature. Je la soumets donc à votre vote ainsi que l'ensemble du Plan vélo 2021-2026 avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**15. 2025 DPE 37 – Subventions de fonctionnement (28 000 €) et signature de deux conventions œuvrant pour la sensibilisation et le réemploi**

**16. 2025 DPE 39 – Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris**

**Monsieur le Maire :** Madame Aminata NIAKATÉ est une passionnée du zonage pluvial, donc vous avez la parole.

**Madame NIAKATÉ :** C'est effectivement passionnant. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Absolument. C'est pour cela que je voulais le souligner.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous en remercie et je remercie aussi l'ensemble du Conseil d'arrondissement pour la passion qu'il a eu pour le sujet vélo et vous dire que je suis d'accord avec vous sur les incivilités sur les pistes cyclables. Je pense qu'il y a du travail à faire. J'ai d'ailleurs remarqué qu'il s'agit souvent d'incivilités masculines. Pas que mais majoritairement.

Revenons-en aux eaux pluviales. Prévue par la nouvelle version du Plan Paris pluie, la révision du zonage pluvial renforce l'ambition écologique de la Ville tout en simplifiant les règles pour les rendre cohérentes avec les autres cadres réglementaires. L'exposé des motifs est assez clair sur l'ambition de ce zonage pluvial : transformer notre ville assez minérale et imperméable en replaçant l'eau au cœur de l'espace urbain et en renouant avec le cycle naturel de l'eau, tout en réduisant les volumes d'eaux de pluie évacués par les égouts. L'idée générale est de changer de vision et de considérer que les eaux de pluie ne sont pas une contrainte technique mais surtout une ressource écologique et urbaine à utiliser pleinement. Il s'agit d'un véritable levier d'action de la stratégie d'adaptation de notre ville au dérèglement climatique, notamment en valorisant les eaux de pluie dans chaque projet de construction et d'aménagement, en les dirigeant vers les espaces végétalisés ou encore en les récupérant pour les utiliser à la place de l'eau potable quand cela est possible. Nous voterons donc pour cette révision du zonage pluvial qui contribue à adapter la ville aux nouveaux aléas climatiques contemporains et à prévenir les risques majeurs. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame IBLED a demandé la parole.

**Madame IBLED :** Merci, Monsieur le Maire. De ce fait, j'en profite ; je prends la parole après ma collègue Aminata. Effectivement, ce Plan pluie qui vise à transformer Paris en ville éponge à horizon 2050 va effectivement dans le bon sens. Je rappelle que les villes éponges sont surtout existantes aujourd'hui en Asie mais nous posons tout de même une question assez simple, c'est comment et avec quel budget nous allons pouvoir faire tout cela et avec quelle gouvernance. J'avais trois ruptures sur le Plan pluie qui est proposé. Il est d'abord

indispensable d'accélérer la désimperméabilisation des sols, ce qui n'est pas tout à fait aujourd'hui le cas. Il faut effectivement repenser nos places. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons des places qui sont totalement minérales ; je pense à la place de la République notamment. Il faut repenser les boulevards, les espaces publics et donc, il faut faire plus de pleine terre. Le deuxième point, c'est aussi de bâtir une véritable gouvernance métropolitaine de l'eau parce que Paris ne peut pas gérer toute seule les eaux pluviales alors que la Seine et ses affluents structurent toute la Métropole. Il me semble donc essentiel de gérer avec la compétence GEMAPI et donc la Métropole du Grand Paris les politiques fluviales. Nous continuons aujourd'hui de juxtaposer des dispositifs et donc ce sera inefficace. Enfin, je voulais aussi parler de la trajectoire financière : quels sont les budgets ? Quels sont les moyens mis chaque année ? Quels sont les indicateurs qui permettront d'évaluer ces progrès ? Un peu de transparence et de sujets concrets. Effectivement, Paris a été pionnière mais nous rappelons à l'exécutif que pour être à la hauteur des enjeux climatiques et des attentes des Parisiennes et des Parisiens, il faut passer à l'action et donc ne pas faire que de grands discours. Je note cependant le projet qui est tout à fait louable. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci de vos interventions. La parole est à Monsieur PINET pour répondre aux oratrices.

**Monsieur PINET :** Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, ce sera un avis favorable sur cette délibération. Je peux juste regretter que ce sujet d'importance n'ait pas fait l'objet en amont d'un peu plus d'informations, même de réunions publiques et d'échanges avec les élus. Comme il a été rappelé dans les différentes interventions, c'est effectivement d'une importance capitale de permettre une désimperméabilisation des sols et lorsque nous regardons cette délibération, nous sommes tout de même sur un dossier technique et je pense que beaucoup d'entre vous auraient aimé être éclairés avant d'émettre un vœu, puisque c'est tout de même à nous de voter. Il aurait donc été important d'avoir des experts pour un peu mieux expliquer ce qu'est ce plan zonal ainsi que les modifications de celui-ci. Voilà ce que j'avais à dire. Néanmoins, avis favorable.

**Monsieur le Maire :** Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**17. 2025 DEVE 66 – Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de 1180 € pour l'association Jardinot et 5 000 € pour les Passeurs de curiosités.

**18. 2025 DEVE 79 – Attribution de la dénomination Allée Raymond Devos à l'allée du parc Georges Brassens donnant sur la place Jacques Marette (15<sup>e</sup>)**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération nous nous apprêtons à rendre hommage à l'un des plus grands artistes de l'après-guerre : Raymond DEVOS. Auteur, acteur, humoriste, musicien, il a marqué des générations par son art du langage, par son goût de l'absurde, par sa capacité à faire sourire tout en faisant réfléchir. Que son nom rejoigne celui de Georges BRASSENS dans ce parc du 15<sup>ème</sup>

d'arrondissement a quelque chose d'évident. DEVOS et BRASSENS étaient amis, compagnons d'utopie et de liberté. Ensemble ils ont montré que l'humour et la poésie peuvent être des armes pour rendre le monde plus léger et plus juste. Et au-delà de l'artiste, c'est un humaniste que nous allons honorer. Sa carrière, couronnée de prix et de distinctions, s'est toujours attachée à faire vivre la langue française, à en célébrer ses détours et ses trouvailles. Aujourd'hui, en donnant son nom à cette allée, nous offrons donc aux Parisiennes et aux Parisiens un chemin de promenade placé sous le signe du rire et de l'intelligence. Le 15<sup>ème</sup> arrondissement qui accueille déjà tant de lieux de mémoire culturels sera donc très fier d'ajouter à son patrimoine cette nouvelle dénomination. Et c'est donc avec un grand plaisir que je nous invite à voter cette délibération.

**Monsieur le Maire :** BRASSENS et DEVOS étaient effectivement de grands amoureux de langue française et il est bien de les avoir réunis dans un même site. Monsieur JACQUOT.

**Monsieur JACQUOT :** Je ne vais pas rajouter au panégyrique présenté par Monsieur SITBON. C'est une évidence que Raymond DEVOS se doive d'être honoré en tout et partout. J'ajouterai au professionnalisme de Raymond DEVOS le mime que n'a pas cité Monsieur SITBON ; mais ce n'est pas grave du tout. Juste dire aussi que ce grand artiste a inspiré des générations de comédiens et d'humoristes. J'en citerai deux : François MOREL qui a, il y a peu encore, fait un merveilleux spectacle consacré à Raymond DEVOS mais aussi peut-être plus étrangement Dany BOON, par exemple, qui est un fervent admirateur et qui était sur la fin de sa vie un ami de Raymond DEVOS. Il est donc évidemment tout à fait souhaitable que nous puissions honorer Raymond DEVOS dans notre arrondissement. Je vous invite à voter cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Ainsi que sa qualité de visionnaire puisque dans un sketch bien connu il a décrit la réalité, il y a bien longtemps, que Paris connaît aujourd'hui, à savoir un rond-point avec quatre sens interdits, ce qui empêchait les voitures de sortir du rond-point. C'était donc vraiment un visionnaire.

**Monsieur JACQUOT :** Ça s'appelle Le Sens interdit, oui.

**Monsieur le Maire :** Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**19. 2025 DEVE 80 – Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit du remplacement des verres en plastique pour ce qui nous concerne.

**20. 2025 DEVE 88 – Conventions pluriannuelles avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup>) et d'équipements sportifs (13<sup>e</sup>)**

**21. 2025 DFA 49 – Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement Buvette du Parc André Citroën, à Paris 15<sup>e</sup>**

**22. 2025 DEA 47 – Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de Espaces pour 11 000 €, de la fondation de l'Armée du Salut pour 1 500 €, Boutique solidaire pour 4 500 €. Madame ROY.

**Madame ROY :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler à travers cette délibération l'engagement de la Ville de Paris depuis fin 2020 en termes d'emploi et de développement économique à travers son plan Paris boost emploi avec notamment l'objectif de doubler le nombre de bénéficiaires pouvant disposer des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Comme je l'ai rappelé à de nombreuses reprises à l'occasion de ces délibérations, parmi l'ensemble des dispositifs qui existent pour accompagner et aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à se réinsérer, cette insertion par l'activité économique a été reconnue comme une des plus efficaces par la Cour des comptes parce qu'elle mêle à la fois l'accompagnement professionnel et social, s'appuie sur des formations renforcées et une mise en activité, ce qui fait que les résultats sont au rendez-vous avec, par exemple, en 2023, 66 % des personnes qui sont sorties d'un parcours DAE avec un emploi ou une formation. Il y a quelque chose d'assez exceptionnel à souligner dans cette délibération, c'est qu'elle comporte un volet de soutien très important voire exceptionnel aux SIAE en difficulté dans un contexte croissant et préoccupant de difficultés financières, notamment pour les associations puisque cette délibération nous rappelle qu'en 2024, 489 liquidations d'associations ont eu lieu en France, soit une augmentation de 50 % en deux ans. Cela est sans compter beaucoup de problèmes et de difficultés de trésorerie qui sont récurrents et qui fragilisent ces structures essentielles. C'est pourquoi la Ville de Paris propose une aide exceptionnelle à ces structures qui sont essentiellement des associations dont la situation financière est dégradée à tel point que cela pourrait compromettre leur existence alors qu'il est tout à fait primordial qu'elles continuent leur activité – une véritable activité d'intérêt général – pour aider des publics fragiles à se réinsérer professionnellement. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement cette délibération. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame GERMONT, pour répondre à l'oratrice

**Madame GERMONT :** Je voudrais rappeler très rapidement, puisque Madame ROY a rappelé le point de vue de la Ville de Paris, que du point de vue de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, il y a effectivement énormément d'activités autour de la réinsertion et de l'emploi et notamment tout ce qui est fait en partenariat avec France travail qui permet aussi d'améliorer considérablement l'insertion qui doit être au plus près, comme nous le savons. Nous sommes évidemment favorables à ces subventions de 11 000 € et 1 500 € pour Espaces et fondation de l'Armée du Salut que nous connaissons bien.

**Monsieur le Maire :** Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**23. 2025 DAE 61 – Conventions et subventions (403 500 €) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi**

**Monsieur le Maire :** C'est la Fondation Armée du Salut pour la Fabrique 230. Madame ROY.

**Madame ROY :** Rapidement puisque nous sommes encore sur le même sujet. Ce qui est intéressant dans cette délibération, c'est qu'elle mêle à la fois des enjeux d'insertion sociale et écologique ; d'insertion sociale pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une place active dans la société mais aussi pour développer des activités respectueuses de l'environnement. C'est aussi évidemment un levier, à travers ces structures d'IAE, pour la mise en œuvre de la transition écologique dans l'économie de Paris. À ce sujet, la Ville de Paris s'est dotée de plans ambitieux, que ce soit le Plan d'économie circulaire ou d'alimentation durable. Dans le 15<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par la fondation Armée du Salut que nous connaissons bien à travers sa ressourcerie et sa bricothèque qui d'ailleurs a collecté 90 tonnes de biens en 2024 dont elle a réemployé 66 % et qui veut continuer – c'est pour cela que ce projet est particulièrement intéressant – à développer des collectes hors les murs de meubles, de tris mobiles et de collectes en pieds d'immeubles, d'où l'objet de leur demande de subvention.

**Monsieur le Maire :** D'ailleurs, nous avons inauguré son extension ensemble récemment. Je soumets donc cette délibération à votre vote, à moins que Madame GERMONT souhaite encore intervenir.

**Madame GERMONT :** Pas spécialement. J'allais également préciser que vous aviez inauguré récemment sur la partie ressourcerie.

**Monsieur le Maire :** Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**24. 2025 DAE 160 – Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens**

**25. 2025 DDCT 46 – Mise en œuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires enveloppe 3 (subventions de 87 096 euros à 22 associations pour le financement de 24 projets)**

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le Pacte parisien pour les quartiers populaires, ce n'est pas juste un cadre budgétaire, c'est une politique volontariste qui donne des moyens très concrets à celles et ceux qui, dans nos quartiers, créent du lien, accompagnent les habitants et ouvrent des horizons. Et dans le 15<sup>ème</sup>, nous voyons combien ces moyens peuvent transformer la vie locale.

Je vais d'abord mettre en lumière Cre'art Music et l'énergie citoyenne de son président Pascal BATISTA. Avec le projet Musique et Vacances, cinq artistes professionnels venus d'horizons différents, du violon classique au flamenco, de la kora africaine au chant lyrique, viennent partager leur parcours et transmettre leur art aux jeunes du quartier. Ces moments sont autant d'occasions de découvertes que de transmission mais aussi d'inspiration, voir que des carrières artistiques sont possibles, que la culture peut être une voie d'émancipation. Et au-delà de ce projet, Cre'art Music c'est aussi une présence constante dans nos quartiers populaires : éveil musical au centre Crat'eo, fêtes de quartier, actions auprès des jeunes et des familles. Pascal BATISTA a d'ailleurs été adulte relais à Brancion, accompagnant les collégiens d'André-Citroën et de Modigliani. C'est typiquement le genre d'engagement citoyen que nous devons soutenir : enraciné localement, tourné vers la jeunesse et porteur de cohésion sociale.

Je veux aussi souligner le rôle majeur de l'Organisation du mouvement sportif du 15<sup>ème</sup> autour de son président Laurent BRUDER et de l'ensemble des clubs et bénévoles engagés. L'OMS est la colonne vertébrale du sport dans notre arrondissement. Son projet permettra à une centaine de jeunes des quartiers populaires de participer gratuitement aux 10 km du 15<sup>ème</sup>. Mais ce n'est pas qu'une course, l'OMS organise aussi des séances de préparation, de sensibilisation à l'hygiène de vie et donne aux jeunes l'opportunité de se dépasser ensemble. Là encore, il s'agit du sport comme vecteur de santé, de confiance en soi et de mixité sociale.

Et enfin, même s'il ne s'agit pas d'une association ancrée dans le 15<sup>ème</sup>, je veux saluer l'action de Cycl'avenir avec son programme « En s'elles : le vélo pour toutes ». Donner à des femmes en situation de précarité la possibilité d'apprendre le vélo, de se déplacer de manière autonome, de se réapproprier l'espace public, c'est une démarche volontairement émancipatrice, c'est aussi une belle manière de lier mobilité douce, santé et inclusion sociale.

Ces trois projets, la culture avec Cre'art Music, le sport avec l'OMS Paris 15, l'émancipation des femmes avec Cycl'avenir, montrent que le Pacte parisien pour les quartiers populaires est une politique utile et concrète. Ici, dans le 15<sup>ème</sup>, nous savons que trop souvent les quartiers de Brancion, de Falguière ou de la Plaine sont laissés en marge. Ce sont les associations avec le soutien de la Ville de Paris qui tiennent le tissu social, qui accompagnent nos jeunes, qui redonnent confiance. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voter ces subventions parce qu'investir dans Cre'art Music, dans l'OMS Paris 15, dans Cycl'avenir, c'est investir dans la jeunesse, dans la cohésion et dans l'avenir de notre arrondissement. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cet hommage vibrant pour mon action personnelle et celle de notre majorité, puisque c'est nous qui avons proposé à la Ville de Paris que les associations soient ainsi subventionnées. Donc merci de cet hommage, Madame. Madame CEYRAC.

Applaudissements.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Vous m'enlevez les mots de la bouche parce que la Ville, certes, mais la Mairie d'arrondissement, si elle n'était pas là avec la proximité que nous avons, avec le temps que nous y passons, avec le nombre de fois où nous allons voir les associations, nous les aidons en les soutenant très fortement, rien ne se passerait. Effectivement, vous avez fait le panégyrique de ces trois associations. Je ne dirai évidemment pas le contraire. Certes. Je dirais simplement à la Ville qu'elle devrait tout de même un peu revoir ses méthodes parce que pour déposer un appel à projets, pour demander une subvention, c'est le parcours du combattant. Si certaines associations sont très bien outillées, d'autres le sont moins bien. Il s'agit de plus petites associations qui sont très efficaces sur le terrain mais qui passent beaucoup de temps à faire cela. Non seulement elles passent du temps mais parfois elles renoncent parce que c'est beaucoup trop difficile. Alors je crois qu'il y a vraiment un parcours d'amélioration auquel vous devriez prendre garde parce que ces associations-là se découragent très vite dans la mesure où elles ne sont pas du tout soutenues autrement.

**Monsieur le Maire :** D'ailleurs pour moins de lourdeurs, certains ont proposé – Monsieur DELANOË d'ailleurs l'avait envisagé – qu'une enveloppe globale soit donnée aux arrondissements pour les petites subventions jusqu'à un certain montant pour les

associations locales mais l'Adjoint aux finances, Monsieur Emmanuel GREGOIRE, s'y est refusé. C'est dommage car cela aurait été une décentralisation intéressante pour nos arrondissements.

Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**26. 152025012 – Inventaire des équipements de proximité du 15<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2026**

**27. 2025 DDCT 137 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026**

**Monsieur le Maire :** Madame de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en examinant la liste des équipements inscrits à l'inventaire du 15<sup>ème</sup>, je constate qu'en dépit de nos demandes, la chapelle Boucicaut n'y figure pas. Je rappelle que cet édifice construit en 1897 a fait l'objet d'une importante opération de réhabilitation menée par la SEMPARISEINE il y a plus d'une dizaine d'années et à l'issue de ces importants travaux, la chapelle et ses abords ont été rétrocédés à la Ville en 2016 dans le cadre de la clôture de la ZAC Boucicaut. Vous avez ensuite, Monsieur le Maire, demandé à plusieurs reprises l'inscription de cet édifice désacralisé dans la liste des équipements transférés afin d'y développer des activités culturelles et associatives. Lors de nos conseils de septembre 2023 puis de septembre 2024, Grégory CANAL, votre premier Adjoint, a réitéré votre demande. La chapelle n'étant toujours pas inscrite à l'inventaire 2026 que nous examinons, j'aimerais comprendre pour quelles raisons, qui plus est à l'heure de la territorialisation, nous n'avons pas été entendus. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Monsieur Grégory CANAL, pour le 26 et le 27.

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, pour la délibération, j'en profite pour indiquer que nous sommes toujours au même volume d'équipements transférés (243) avec une entrée et une sortie. Il s'agit d'une fusion et d'une jardinière qui est intégrée dans la liste. Pour répondre à la question de ma collègue, malheureusement, en effet, nous avons eu une mauvaise nouvelle car la direction des finances nous a indiqué que nous n'aurions pas le bénéfice de ce transfert de l'équipement de proximité que constitue la chapelle Boucicaut qui est pourtant inexploitée depuis plus d'un an. Je voudrais dire que les motifs invoqués sont très surprenants et d'ailleurs assez fallacieux pour ne pas dire spéculatifs dans la mesure où, comme vous le savez, l'an passé, au bénéfice de nos discussions qui avançaient plutôt pas mal, la Mairie de Paris nous avait indiqué que nous manquions d'une étude objective en termes de fonctionnement et d'investissement. Sauf que dans l'intervalle, ces études ont été réalisées. À telle enseigne que nous savons à présent que le site fait 100 m<sup>2</sup> – ce n'était pas très difficile à déterminer – et que de surcroît son fonctionnement était stabilisé autour de 15 000 € annuels, ce qui n'est pas une somme vertigineuse. En dépit de ces éléments qui ont été ratifiés par l'administration centrale, la Mairie nous a excipé un refus sans autre commentaire, ce qui nous désole d'autant plus que la Ville prétend toujours appuyer dans le sens d'une territorialisation, d'une déconcentration toujours plus forte de ses services, ce que manifestement elle prône mais ne pratique pas.

Malheureusement, Monsieur le Maire, j'ai aussi une deuxième mauvaise nouvelle que la Ville de Paris nous a indiqué. C'est le refus du transfert de l'équipement Brassens, c'est-à-dire du parc Brassens dans les équipements de proximité en s'appuyant là sur une disposition du Code général des collectivités territoriales qui interdit le transfert des équipements de proximité au-delà d'un hectare. Seulement comme nous l'avons indiqué à l'administration centrale, il y a à Paris beaucoup d'exemples d'équipements de proximité transférés sur le double critère du 1 ha, parce qu'il y a à Paris exactement 49 équipements qui mesurent plus d'un hectare et qui sont transférés dans les équipements de proximité dont six dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit donc d'une argumentation totalement spéciuse et j'observe que la Ville de Paris ne tient pas du tout les engagements qu'elle énonce depuis quelques années puisque depuis quelques années, la direction des finances nous fait comprendre que possiblement ces deux équipements auraient pu nous être transférés. Nous le déplorons.

**Monsieur le Maire :** Bien. Peut-être que nous aurons plus de chance dans nos demandes l'année prochaine. En tout cas, souhaitons-le. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Pour le 27 DDCT 137 : même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**28. 2025 DDCT 140 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026**

**29. 2025 DDCT 141 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2026**

**Monsieur le Maire :** La parole est à l'adjoint chargé des finances.

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire pour cette dernière explication pour le cadre de référence du budget de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de la mandature. Juste une précision : vous connaissez le cadre général d'évolution de ces deux délibérations qui sont très importantes parce qu'en réalité, c'est leur détermination qui permet de déterminer le volume des crédits affectés au fonctionnement et à l'investissement de notre arrondissement...

**Monsieur le Maire :** Vous joignez les 28 et 29 ?

**Monsieur CANAL :** Absolument, Monsieur le Maire. La première délibération est sur le fonctionnement et la seconde sur l'investissement. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chacune de ces trois dotations (la dotation de gestion locale, la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale) qui sont connues. Je le dis à grands traits, la dotation d'animation locale est constituée de quatre éléments principaux : le fonds d'animation locale, le fonctionnement des conseils de quartier toujours stabilisé de manière éternelle à 33 060 €, la dotation en propre qui, elle, est conditionnée sur une part forfaitaire et sur une part proportionnelle et enfin la dotation d'animation locale toujours stabilisée à peu près sur le même montant qui offre, je dois le dire, un fonctionnement assez souple pour la Mairie d'arrondissement, parce qu'elle nous laisse une grande marge d'appréciation même

si elle est bien adossée systématiquement au fonctionnement et à la dépense réelle des dernières années de la Mairie d'arrondissement. La dotation d'investissement est à hauteur de 486 000 €.

Cette considération technique étant établie, j'en viens tout de même à l'esprit critique de ces deux délibérations locales que nous dénonçons aussi régulièrement ; enfin, ce n'est pas dénoncer mais en tout cas nous souhaitons une évolution car en réalité, si nous les prenons à part, nous pouvons tout de même considérer que la dotation d'investissement, qui n'a jamais bougé, a en réalité, dans les faits, baissé car l'inflation, elle, augmente tous les ans de manière régulière depuis 15 ans, ce qui veut dire qu'elle n'a jamais été compensée. De surcroît, là aussi, l'esprit de territorialisation qui est prôné par la Ville de Paris devrait conduire la municipalité à au moins ouvrir sur le chapitre de la dotation d'investissement un accroissement de ceux-ci or ils nous ont toujours été refusés pour les privilégier au niveau central ; je reconnais néanmoins qu'il y a des éléments de concertation qui sont non négligeables mais ceux-ci sont en tout cas insuffisants pour nous. Et dernier élément, qui n'est pas négligeable aussi : la non-prise en compte – suffisante en tout cas – des critères économiques et des critères de spécificités territoriaux. Je vous signale que nous avons deux quartiers de la politique de la ville nouveaux depuis un an et demi, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et ne pas reconnaître l'activité économique forte de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement en termes d'installation de pépinières et d'entreprises, c'est encore une fois inciter simplement d'avoir un œil que sur le social et le très social et pas sur l'activité économique qui permet de résorber le social différemment que ne le prône la municipalité parisienne. Voici donc les pistes d'amélioration que je voulais évoquer ici sans évidemment mettre en doute les deux délibérations.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de pistes que nous poursuivons aussi éternellement mais sans jamais les atteindre. Je soumets ces deux délibérations à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. La DDCT 140 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Même vote pour la DDCT 141 ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**30. 2025 DDCT 146 – Transformations Olympiques – Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025**

**Monsieur le Maire :** Pour ce qui nous concerne, c'est Spésport Solidarité, Prévention et Education par le sport pour 5 000 €.

**31. 2025 DDCT 147 – ARJ - Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**Monsieur le Maire :** Pour nous, il s'agit de Up Sport ! Unis pour le sport pour 5 000 € et de Creat'eo IDF pour 5 000 €. Madame TORANIAN a la parole.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'appel à projets Actions de remobilisation des jeunes des quartiers populaires est un dispositif important. Il s'adresse à une jeunesse souvent éloignée de l'emploi, parfois découragée et propose de lui

redonner confiance, des compétences et des perspectives. Cet appel à projets n'est pas un simple financement, il est une main tendue, une manière de dire à ces jeunes que la République ne les abandonne pas, qu'elle croit en eux et qu'elle leur donne les moyens de réussir.

Dans le 15<sup>ème</sup>, ce dispositif prend une résonance particulière. Nous le savons, nos quartiers politique de la ville Brancion-Périchaux et Falguière concentrent beaucoup de fragilités : précarité économique, familles monoparentales, jeunes déscolarisés. Autant de réalités qui fragilisent l'avenir. C'est pourquoi je veux aujourd'hui saluer et valoriser le rôle de l'association Creat'eo, lauréate de cet appel à projets. Creat'eo agit précisément là où les besoins sont les plus forts, au cœur de Brancion-Périchaux. Son programme Ensemble pour l'avenir est un modèle d'action locale. Il s'appuie sur le tutorat et le mentorat en mettant des bénévoles issus de différents horizons auprès des jeunes du quartier. Ces bénévoles les accompagnent dans leur orientation, leur découverte des formations, parfois même dans une reprise d'études. Mais Creat'eo va plus loin. L'association organise des ateliers de compétences numériques, *soft skills*, éloquence. Elle prépare les jeunes aux entretiens, organise des *jobs dating*, mobilise des entreprises locales pour ouvrir des stages, des apprentissages, des services civiques. Elle implique aussi les familles et les associations pour que cette réussite soit collective. Et surtout Creat'eo n'oublie pas la citoyenneté. Les jeunes participent à des ateliers sur les droits, la laïcité, les valeurs républicaines. Ils s'impliquent dans des actions citoyennes très concrètes : nettoyage de quartiers, jardins partagés, projets collectifs. Autrement dit, ils retrouvent leur place dans la cité. La Ville de Paris soutient fortement cette action. En deux ans, ce sont plus de 32 000 € de subventions qui ont été attribués à Creat'eo au travers de plusieurs projets reconnus et votés par notre Conseil. Ce soutien n'est pas anodin. Il témoigne de la confiance de la Ville dans la qualité du travail accompli et dans son utilité pour la jeunesse de nos quartiers populaires. En soutenant Creat'eo, nous faisons plus qu'aider une association, nous investissons dans l'avenir de ces jeunes et au fond dans l'avenir de notre arrondissement car chaque jeune qui retrouve confiance, qui trouve une formation, qui décroche un emploi, c'est un succès pour lui mais aussi pour tout notre territoire. Je vais donc remercier les équipes de Creat'eo, les bénévoles et surtout les jeunes qui s'engagent avec courage dans ce parcours. Leur action est précieuse et elle mérite toute notre reconnaissance. Soutenir Creat'eo, c'est envoyer un signal clair : oui, nous croyons à l'avenir de la jeunesse de Brancion - Périchaux. Oui, nous croyons à la force de la solidarité locale. Oui, nous croyons à l'école de la République et à ses partenaires associatifs pour faire vivre l'égalité des chances. Soutenir Creat'eo, c'est soutenir notre jeunesse et soutenir notre jeunesse, c'est investir dans l'avenir du 15<sup>ème</sup>. Chaque jeune qui reprend confiance grâce à Creat'eo est une victoire pour lui mais aussi pour tout notre arrondissement. Voilà pourquoi la Ville de Paris continuera sans ambiguïté à se tenir aux côtés de cette formidable association. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Je vous souhaite la bienvenue dans notre majorité municipale, dans l'exécutif, puisque vous avez parfaitement rapporté les efforts que nous avons menés depuis une quinzaine d'années en créant le CDL Brancion sur le budget de l'état spécial de l'arrondissement et en y installant Creat'eo, qui est effectivement une association tout à fait remarquable. J'ajouterai, pour la forme – mais nul ne peut en ignorer aujourd'hui – que grâce à l'État notamment, et la Ville aussi d'ailleurs, nous avons pu – mais cela faisait 10 ans que je le demandais – inscrire dans la politique prioritaire de la ville ces deux quartiers que vous évoquez, c'est-à-dire porte de Brancion-Périchaux et Falguière de façon à enfin pouvoir obtenir des financements qui nous étaient refusés depuis des années. Je ne rappellerai pas les interventions qui furent les miennes au Conseil de Paris pendant de

longues années pour demander que ces quartiers soient en politique prioritaire de la ville et qui étaient rejetées en Conseil de Paris par la majorité à laquelle vous appartenez. Tant mieux si elle a changé d'avis et c'est une bonne chose pour le quartier ; c'est cela qui compte. En tout cas, merci d'avoir rappelé ces interventions qui sont les nôtres dans ces quartiers. Madame CEYRAC pour rajouter un mot.

**Madame CEYRAC :** Oui, après ce flot de paroles ininterrompues digne d'un catalogue de La Redoute, peut-être, je dis au nom du Maire et du 15<sup>ème</sup> toute l'admiration que j'ai pour ces associations, pour Creat'eo en particulier que je connais bien, avec qui nous travaillons et qui est vraiment formidable dans ce quartier parce qu'elle fait beaucoup de choses dans des domaines différents et tout cela grâce à l'installation dans le CDL. Donc bravo de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Et je vous remercie, Madame, parce que je n'ai plus rien à dire une fois que vous avez parlé.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Ah pardon, Madame FERHAT avait demandé la parole.

**Madame FERHAT :** Effectivement, Creat'eo fait énormément de choses. Vous en avez juste oublié, Madame TORANIAN, une extrêmement importante, il y est même venu la ministre de la Jeunesse du Sénégal qui a fait une conférence là-bas pour les jeunes. Je la remercie et je remercie tout le travail de Creat'eo depuis de nombreuses années que nous avons soutenu.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur SITBON mais, en général, c'est une intervention par élus du groupe.

**Monsieur SITBON :** Je voudrais juste faire un très rapide rappel au règlement fondé sur l'ensemble du règlement et vous me ferez grâce d'aller rechercher les articles ; je peux néanmoins le faire s'il le faut. Juste que l'on se respecte dans cette assemblée. Un flot de paroles ininterrompues : Madame CEYRAC, vous nous aviez habitués à d'autres manières de dialoguer. On ne peut qualifier les uns les autres, même si on n'est pas d'accord, de « flot de paroles ininterrompues ». On trouvera chacun si on n'est pas d'accord avec l'autre qu'il s'agit d'un « flot de paroles ininterrompues ». J'appelle juste à ce que nous nous respections et que nous échangions les arguments en bonne intelligence.

**Monsieur le Maire :** Merci de cette défense de Madame TORANIAN, Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Non, je défends la cohérence de nos dialogues dans cette assemblée. Vous le savez bien, Monsieur le Maire. Ce n'est pas partisan.

**Monsieur le Maire :** Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **32. 2025 DDCT 162 Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4**

### **33. Communication sur la rentrée scolaire**

**Monsieur le Maire :** Nous allons maintenant arriver à un morceau de bravoure de notre conseil puisqu'il s'agit des communications sur la rentrée scolaire. Donc préparez les

sandwiches et les picots parce que cela va nous amener fort tard dans la nuit. Nous allons entendre quatre communications : Madame ROLGEN pour le primaire, Madame de RAGUENEL pour le secondaire, Monsieur CONNAULT pour la caisse des écoles et, plus brièvement, Monsieur PINET pour la sécurité routière au niveau des écoles qui est un sujet tout de même extrêmement important. Je donne donc la parole à Madame ROLGEN pour sa communication sur la rentrée scolaire.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, ce premier conseil d'arrondissement est l'occasion de faire un point sur la rentrée scolaire, rentrée qui a bien sûr été marquée cette année par un nombre inédit de fermetures de classes dans notre arrondissement : 17. Ce chiffre énorme aurait pu être plus important encore si le rectorat n'avait pas été à notre écoute. En effet, lors de la première réunion, une trentaine de fermetures était envisagée. Nous avons pu, au cours de cette réunion, empêcher la fermeture de classes des écoles situées en quartier prioritaire de la ville ou recevant des élèves habitant ces quartiers : ainsi des classes sur les 11 et 17 Vigée-Lebrun, sur Brancion maternelle, sur les deux Emeriau, écoles fragilisées encore par des affaires qui marquent les familles et qui doivent être valorisées. Puis, peu à peu, après discussion, revérification de chiffres, exposé de conditions particulières de chaque établissement, des écoles comme Blomet, Cherbourg, Gerbert, Cépré et Convention, etc. ont pu éviter une fermeture. Le groupe scolaire Miollis est maintenant devenu une école polyvalente suite à la fusion de la maternelle et de l'élémentaire.

Nous devons nous rendre à l'évidence : les écoles de Paris se vident : moins 2 241 élèves cette année dont 359 pour notre arrondissement. Et malheureusement, nous avons eu la surprise lors de nos visites quotidiennes dans les écoles depuis la rentrée de voir que des classes peuvent tomber à 15 élèves voire 13. Certes, il y a eu la Covid. Certes, des familles sont parties mais la politique de la Ville de Paris sur les rythmes scolaires, sur la mixité sociale non maîtrisée, sur la politique du logement n'y est pas pour rien dans cette perte d'élèves des écoles publiques. Cependant nous continuerons à nous battre pour sauver des classes voire des écoles. Car, oui, on parle de fermetures d'écoles.

Treize écoles ont vu arriver de nouveaux directeurs (sept en élémentaire, six en maternelle), avec des situations particulières : cinq étaient déjà en poste dans le 15<sup>ème</sup> et ont changé d'établissement, trois sont nouveaux et, fait inattendu aussi, il y a cinq intérimaires de direction dus à des non-reprises de poste par les titulaires pour maladie ou autre et aussi à des nominations à la dernière minute sur des écoles à profil bilingue. À noter que nous avons rencontré dès la rentrée ces directeurs intérimaires et que nous devons souligner leur enthousiasme d'être nommés dans le 15<sup>ème</sup>. Nous avons dû nous battre jusqu'à la troisième semaine de la rentrée pour obtenir un intérim de direction sur Lacordaire maternelle, difficulté aussi pour obtenir une direction sur la maternelle Maillol puisqu'une directrice a seulement aujourd'hui été nommée. Là encore, nous avons été écoutés par la rectrice et la DASEN. Cette nomination est un soulagement pour la communauté scolaire de Maillol et de Félix-Faure puisque l'actuelle directrice du 56 Félix-Faure faisait office de directrice aussi à Maillol.

Dans l'ensemble, la rentrée s'est bien passée. Il n'y a pas eu de classe sans enseignant, ce qui était une promesse. Cette année devrait voir une amélioration des conditions de remplacement avec des nominations stables d'enseignants pour la bonne continuité des apprentissages. Cependant, l'école ne doit pas seulement accueillir les enfants, elle doit remplir sa mission de transmission des savoirs.

Espérons aussi que cette année verra un dénouement rapide au problème des décharges de directeur. Les décharges sont restées les mêmes pour cette année mais qu'en est-il pour l'année prochaine ? Cette situation a été évoquée lors du séminaire des enseignants de Paris à la Sorbonne mi-septembre par le premier Adjoint de la Mairie de Paris qui s'est montré rassurant ainsi que lors de la réunion des adjoints aux affaires scolaires à l'hôtel de ville, affirmant que la Mairie allait de nouveau payer ces décharges. Nous nous demandons alors pourquoi elle avait arrêté. Nous continuerons à soutenir les directeurs dans cette lutte car il en va de la bonne marche des écoles. Espérons qu'une convention sera signée très vite. Monsieur le Maire s'en est d'ailleurs entretenu avec la réctrice qui a déjà fait, depuis la rentrée, deux déplacements dans le 15<sup>ème</sup> dont un le premier jour de la rentrée puisque Madame BORNE avait choisi d'effectuer sa rentrée à l'école 11 Vigée-Lebrun.

En ce qui concerne les autres personnels, une nouvelle fois il y a eu un manque cruel d'AESH, qui acccompagnent des élèves en situation de handicap. Ainsi l'élémentaire Emeriau doit faire face à une dotation d'AESH non attribuée de 43 heures. Il faut souligner que les écoles doivent accueillir des élèves porteurs de handicap mais que ces élèves dépendent d'autres structures que l'école. Leur handicap est lourd et les IME ne peuvent les accueillir faute de place. Je vous rappelle qu'en plus de l'inclusion dans les classes normales d'enfants porteurs de handicap, des élèves peuvent être aussi accueillis en UEMA et UEEA, unités pour les enfants présentant des troubles autistiques ; le 15<sup>ème</sup> est fier d'avoir pu obtenir ces classes au cours de cette mandature grâce à notre politique engagée pour l'inclusion. Le CLAP (centre de loisirs à parité) implanté à la maternelle Zola est également une réussite pour laquelle il a fallu convaincre la communauté scolaire et qui est maintenant un parfait succès. Les élèves d'âge élémentaire porteurs d'un handicap sont aussi accueillis dans trois ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et dans l'ULIS de Sainte-Élisabeth spécialisée dans l'accueil des enfants sourds.

Puisque j'évoque les écoles privées, je précise qu'il y a eu des changements de direction sur les deux élémentaires ENC Blomet et ENC Saint-Jean. Les effectifs des écoles privées sont toujours chargés. Elles ont subi, elles aussi, le départ de nombreuses familles de Paris mais les listes d'attente sont très importantes et combinent ces départs.

En ce qui concerne les innovations pédagogiques des écoles, il faut noter le succès grandissant des deux groupes scolaires Mademoiselle et Amiral-Roussin, bilingue anglais. Leurs effectifs sont très chargés et cette situation démontre que les parents restent attachés à l'école publique lorsque des apprentissages fondamentaux nouveaux sont proposés aux familles. Il serait vraiment souhaitable que des moyens soient donnés à chaque établissement pour que l'apprentissage de l'anglais se fasse dans chaque école. Je le répète comme chaque année, ces dispositifs doivent être étendus à toutes les écoles car nous devons faire face à des demandes de dérogation des familles vers ces écoles très attractives au détriment d'autres qui n'ont pas ces dispositifs. Certes, les écoles sont décisionnaires de ce choix mais peut-être faut-il augmenter la formation et les moyens pour que toutes disposent de la même offre.

D'autres initiatives innovantes se développent telles que « école dehors » et puis l'enseignement massé de la natation qui consiste à envoyer à la piscine les élèves deux semaines de suite matin et après-midi plutôt qu'une séance hebdomadaire. Plusieurs écoles dans Paris expérimentent cette nouvelle forme d'enseignement mais, là encore, il est nécessaire que les moyens suivent. En effet, des écoles telles que Corbon doivent faire deux allers et retours par jour jusqu'à la piscine de la Plaine. Les enfants sont extrêmement fatigués. Qu'en sera-t-il après les vacances de Toussaint, lorsque ce seront les CP qui devront

faire ce trajet par temps de pluie ou de froid ? Un autocar a été refusé par la Ville de Paris car la distance à vol d'oiseau n'est pas suffisamment longue. Les enfants marchent. Nous réitérons vivement cette demande.

D'autres problèmes persistent voire s'intensifient. La situation des élèves scolarisés dans le 15<sup>ème</sup> avec des adresses administratives : il s'agit d'enfants qui viennent pour la plupart de grande banlieue, prennent le RER très tôt le matin et sont déjà épuisés en arrivant à l'école. Il est absolument nécessaire d'avoir une réflexion sur les conditions de scolarisation de ces enfants. La lutte contre le harcèlement n'est pas non plus toujours traitée comme les parents le souhaiteraient. Nous constatons en effet une incompréhension entre les services de l'éducation nationale qui travaillent selon un logiciel Phare leur permettant de déterminer s'il y a harcèlement ou pas et les parents qui souhaiteraient une écoute plus personnalisée de leurs problèmes.

Comme vous pouvez le constater, le 15<sup>ème</sup> est présent sur tous les fronts chaque jour pour défendre les écoles. Nous n'attendons pas d'être à quelques mois des municipales pour agir. Nous n'avons pas besoin pour faire connaître nos actions de recourir à des moyens frauduleux comme l'utilisation de la messagerie professionnelle des directeurs comme l'a fait une candidate, créant un certain émoi chez les directeurs qui ont répercuté ce fait à leur supérieur hiérarchique et au rectorat qui a dû réagir.

En ce qui concerne maintenant le personnel de la Ville de Paris, la rentrée, là aussi, est plus sereine. Les 301 postes d'ATSEM et d'ATE sont pourvus, mais les personnels en formation ou à mi-temps thérapeutique ne seront jamais remplacés. La situation des animateurs du périscolaire serait, selon la CASPE, tout aussi satisfaisante : 300 animateurs titulaires, chaque école a un REV. La situation est beaucoup plus floue en ce qui concerne les animateurs vacataires. Je constate qu'il a fallu attendre la fin de la mandature pour arriver enfin à une situation quasi satisfaisante des personnels de la Ville de Paris, même si tout n'est pas aussi rose comme nous pouvons le constater lorsque nous allons visiter les écoles. Espérons qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce électorale et espérons aussi que tous ces emplois pourvus ont été accompagnés de formation.

Abordons maintenant les travaux dans les écoles. Bon nombre ont été réalisés dans les écoles cet été même si, aussi, un certain nombre a été reporté par défaut d'entreprises et manque de moyens. Évoquons tout d'abord quatre nouvelles cours oasis joliment réalisées : celle de la maternelle Brancion qui a aussi reçu un magnifique préfabriqué pour remplacer l'ancien qui avait des fuites d'eau multiples ; une cour oasis aussi à la maternelle Cépré loin d'être terminée ; à la maternelle Gerbert, réalisée à moitié et dont la fin est programmée à l'été 2026 suite à l'annulation pour cet été de la rénovation de la façade côté cuisine. Belle réalisation aussi de la cour de l'élementaire Amiral-Roussin qui allie l'espace oasis et possibilité de continuer à exercer des activités sportives. À noter que la cour oasis de la maternelle Roussin a été refaite partiellement car déjà détériorée. Il y a donc 15 cours oasis dans le 15<sup>ème</sup> mais il faut noter le coût faramineux de ces cours à la réalisation puis à l'entretien avec la nécessité de remblayer plusieurs fois dans l'année les espaces de copeaux qui doivent avoir 45 cm de profondeur. De plus, ces réalisations, même si elles sont magnifiques et présentent de nouvelles formes d'occupation pendant la récréation, ne sont peut-être pas très performantes pour la baisse de la température. En effet – économies de nouveau – les sols ne sont plus blancs mais noirs, comme à Cépré, au vu du coût. Ils préservent moins bien de la chaleur. Il faudra vraiment attendre dans cette école que les plantations poussent et offrent des espaces ombragés pour voir l'effet de la cour oasis. Il y a eu aussi des travaux d'accessibilité, de modernisation de menuiseries extérieures, de

réfection de sols. Des travaux sont reportés aux vacances de Toussaint, d'autres sans date, tels que la reprise de la verrière du groupe scolaire Saïda. Je signale ce cas car cette école est complètement délaissée sur le plan des travaux. Ainsi, depuis plusieurs années, l'arrosage automatique des murs végétalisés a été sectionné lors d'une taille de ces derniers. Malgré nos demandes répétées, il ne se passe rien et la végétalisation des murs de cette superbe école est morte. Le Plan climat a permis de continuer les travaux d'isolation thermique des façades de la maternelle 66 Procession, travaux qui s'étalent sur trois ans mais qui ne sont jamais satisfaisants et sans cesse à refaire avant même d'être terminés. Un budget participatif important est proposé aux habitants du 15<sup>ème</sup> pour améliorer le confort et les équipements des écoles. Espérons que cette proposition rencontrera le plein succès car il est absolument nécessaire d'améliorer le confort thermique des classes. En période de chaleur, les élèves étouffent et ce n'est pas un ventilateur par classe du modèle le plus simple possible qui va améliorer cette situation. Un grand plan est nécessaire. Le budget participatif est mieux que rien mais nous ne pouvons nous contenter de cette modalité pour améliorer le bien-être des élèves.

Un autre sujet préoccupant est la tenue des points école. Je laisserai Monsieur PINET intervenir sur ce sujet. Autre point concernant la sécurité des enfants : les rues aux écoles. Il y a de remarquables réalisations telles que la rue François-Coppée mais nous avons de plus en plus de plaintes de la communauté scolaire sur d'autres endroits. Ainsi, la rue Gerbert n'est plus la rue aux enfants mais la rue aux chiens. Les parents et la directrice de l'école craignent pour la sécurité des enfants. Si cette rue était aménagée peut-être serait-elle plus respectée. De même pour la rue Lacordaire, uniquement fermée par une barrière avec un cadenas et dont les scooters n'hésitent pas à passer sur le trottoir. Enfin, la dernière créée, la rue Sainte-Eugénie, est un espace de regroupement de jeunes mal intentionnés où des bouteilles de verre sont régulièrement jetées par-dessus la cour et où du mobilier tel que des canapés s'installe devant le portail de sortie de secours. Monsieur PINET intervient quasiment chaque jour. Il ne s'agit pas simplement une nouvelle fois de faire la communication sur ces rues, il faut aller au bout des réalisations.

En ce qui concerne les projets de la Mairie du 15<sup>ème</sup> en lien avec les écoles, nous poursuivons avec mon collègue en charge de la culture Frédéric JACQUOT l'opération Enlivrez-moi où est décerné le prix littéraire jeunesse. Cette opération permet aux écoles volontaires de plus en plus nombreuses de recevoir des lots de livres, de les lire, de les juger et d'argumenter pour un vote final qui décidera du prix jeunesse, distinction remise lors d'une magnifique cérémonie en salle des fêtes regroupant plus de 300 enfants. La participation des établissements aux différentes manifestations telles que le salon de la généalogie, le forum du handicap avec Louisa FERHAT, le rallye mini-citoyen est également de plus en plus nombreuse et nous devons refuser des classes pour chaque manifestation. Les écoles sont aussi de plus en plus demandeuses d'une participation aux cérémonies commémoratives. Le prix des élèves méritants rencontre également le plus grand succès et c'est toujours un moment très émouvant de voir la fierté des parents de toutes conditions sociales qui voient leur enfant récompensé pour ses progrès, sa ténacité ou autre critère proposé par les écoles.

Pour terminer, j'adresse comme à l'accoutumée mes plus vifs remerciements à tous les partenaires qui œuvrent dans les écoles pour le développement des savoirs et du bien-être des élèves qui leur sont confiés. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci pour l'intérêt que vous portez à toutes nos écoles et le travail énorme que vous effectuez. Deux points très rapidement : il faut maintenir une pression

énorme en ce qui concerne les décharges d'enseignement pour les directeurs. C'est assez essentiel pour Paris. Je m'en entretiens souvent avec les directeurs d'ailleurs que je vois très régulièrement. Deuxièmement, une autre vigilance sur les fermetures de classes pour l'année à venir. La parole est maintenant à Madame Inès de RAGUENEL pour le secondaire.

**Madame de RAGUENEL :** Merci, Monsieur le Maire. Comme il est d'usage, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux principaux qui ont pris leurs nouvelles fonctions à cette rentrée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je les cite parce que j'ai moins d'établissements que Chantal ROLGEN : Madame DEBA au collège Modigliani, Madame YEKDAH-DEFOUAD au collège de Staël, Madame de SAINT-LOVENT au collège Blomet et Monsieur de SAUVAGE à Saint-Joseph de Grenelle.

La rentrée du secondaire s'est convenablement déroulée dans l'ensemble des établissements. Hélas, vous le savez, certaines difficultés perdurent et je le dis chaque année. Malgré les actions fortes qui ont été mises en place par la Mairie du 15<sup>ème</sup> à destination des familles, la Ville de Paris continue à envoyer des messages extrêmement négatifs aux familles parisiennes. Le résultat, c'est qu'elles ont de moins en moins l'envie de faire grandir leurs enfants à Paris et de moins en moins aussi l'envie de les scolariser dans des établissements publics. Ce sont très concrètement 1100 collégiens en moins à l'échelle parisienne par rapport à l'année dernière 2024 et ma collègue le disait pour le premier degré, nous avons perdu presque 40 000 élèves en 10 ans. C'est colossal. Alors que fait la Mairie de Paris pour empêcher cette fuite ? Eh bien rien. Mieux que cela, Madame HIDALGO et ses amis, Emmanuel GREGOIRE en tête, persistent à rejeter la faute sur les autres.

Parmi les leviers entre les mains de la Mairie de Paris, il y a la possibilité d'améliorer le cadre de travail des élèves en rénovant les collèges, ce qui favoriserait, vous le savez, leur attractivité. Tous les collèges du 15<sup>ème</sup> mériteraient au moins un rafraîchissement. Mais les élus de la Ville ont, à l'inverse, décidé de diviser par deux le budget investissement pour les travaux d'entretien et de rénovation des établissements. C'étaient exactement 153 millions en 2014. Nous sommes passés à 77 millions en 2024. Et cela se ressent aussi très concrètement dans le 15<sup>ème</sup>. L'exécutif municipal, avec ses élus socialistes et leurs alliés communistes et écologistes, a décidé il y a moins de trois mois d'abandonner le projet de rénovation de la cour du collège Apollinaire – nous l'avions évoqué ici – prévu pourtant depuis cinq ans. C'est le collège qui a le plus faible IPS du 15<sup>ème</sup> et qui accueille donc les élèves les plus défavorisés. Eh bien, tant pis pour eux, ils resteront dans leur îlot de chaleur, dans cet environnement minéral qu'est Beaugrenelle. La Ville a également décidé d'abandonner la mise en accessibilité du collège Citroën. Nous pourrons donc dire qu'à la fin de la mandature d'Anne HIDALGO le bilan est consternant dans le 15<sup>ème</sup>. Aucun collège public du 15<sup>ème</sup> ne peut accueillir dignement un élève en fauteuil. Et quelle possibilité s'offre donc aux parents d'enfants en fauteuil ? Eh bien ils n'ont qu'à les scolariser dans un établissement privé, après tout.

En revanche, un sujet de réjouissance : ce sont nos lycées. Ceux-ci sont entretenus et cela se voit. La Région a lancé un gros chantier de rénovation des bâtiments du lycée Fresnel situé à Pasteur. Ce chantier va durer deux ans et permettra à la rentrée 2027 d'y accueillir, en plus des élèves du lycée d'optique qui y sont déjà, les élèves du lycée Drouant, qui est un lycée d'excellence, que vous connaissez sûrement, en hôtellerie et restauration. La présidente, Valérie PECRESSE, est d'ailleurs venue il y a quelques jours ici à la Mairie du 15<sup>ème</sup> pour présenter avec les architectes le projet aux riverains. Durant cette phase de travaux, les élèves de Drouant seront scolarisés pour la partie théorique de leur cursus au lycée Brassaï, non occupé depuis le départ du lycée de la photographie. A noter qu'ils